

3.00 crédits

30.0 h

Q1



Cette unité d'enseignement bisannuelle n'est pas dispensée en 2026-2027 !

Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Bruxelles Saint-Gilles
Thèmes abordés	Ce cours aborde la question de l'impact environnemental de choix de conception et d'intervention de rénovation sur le bâti existant dans une démarche de sobriété des ressources. Nous aborderons et discuterons de notions telles que le cycle de vie, le réemploi, la réversibilité, la circularité, la relocalisation et la valorisation des déchets comme ressources potentielles et leur influence dans le processus de conception architecturale.
Acquis d'apprentissage	A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de : • Comprendre les enjeux environnementaux du secteur de la construction et plus spécifiquement au regard de la disponibilité des ressources et la valorisation des déchets, • Appliquer les notions et principes liés au cycle de vie concernant les différentes échelles du bâti et dans une optique de conception circulaire, • Explorer divers outils d'évaluation environnementale (TOTEM, ...), • Analyser et comparer différents scénarios d'intervention sur un cas d'étude en mobilisant les outils présentés au cours, • Argumenter un positionnement relatif à une analyse comparative et l'expliquer de manière claire et concise. Contribution au référentiel des acquis d'apprentissage Eu égard au référentiel d'acquis d'apprentissage (AA) du programme, ce cours contribue au développement et à l'acquisition des AA suivants : • AA1.1 Hiérarchiser les paramètres et les enjeux d'une situation donnée. • AA1.6 Intégrer les exigences du Développement durable dans le processus de conception, à de multiples échelles. • AA2.6 Représenter avec maîtrise des phénomènes environnementaux, sociaux et économiques. • AA3.4 Comprendre et évaluer les conséquences environnementales, sociales et économiques de choix constructifs et techniques. • AA4.4 Comprendre et évaluer les conséquences environnementales, sociales et économiques de choix architecturaux • AA5.1 Agir en acteur·rice conscient·e de ses responsabilités. • AA5.4 Argumenter et agir en faveur d'une architecture exemplaire au regard des exigences du Développement durable. • AA6.3 Présenter les résultats d'une recherche en et sur l'architecture en respectant les conventions de la communication scientifique. • AA6.4 Intégrer les exigences du développement durable dans le processus de recherche : question, corpus et veille scientifique.
Faculté ou entité en charge:	LOCI

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en architecture/ TRN	ARCT2M	3		
Master [120] en architecture/ BXL	ARCB2M	3		